Bureau d'information et de communication

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

H 144 - PROJET DE ROUTE TRANSCHABLAISIENNE

5 recours rejetés par le Tribunal administratif

Dans le cadre de la procédure d'octroi du permis de construire de la route transchablaisienne H 144 devant relier la commune de Rennaz (VD) à celle des Evouettes (VS), 5 recours étaient pendants devant le Tribunal administratif du Canton de Vaud. Le Conseil d'Etat prend acte des décisions du 14 septembre 2007 par lesquelles le Tribunal administratif rejette l'ensemble des recours donnant ainsi raison au Canton sur l'ensemble de la cause.

Grâce à cette décision, la procédure devant aboutir à la réalisation de cet axe important peut reprendre. Le projet pourra ainsi être approuvé prochainement par le chef du Département des infrastructures et le dossier bouclé pour satisfaire à l'ensemble des exigences fédérales. Sous réserve de recours au Tribunal fédéral, les travaux devraient débuter cette année encore.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 18 septembre 2007

François Marthaler, conseiller d'Etat, chef du DINF, 021 316 70 01 - Pierre-Yves Gruaz, chef du Service des routes, 021 316 71 30 / 079 212 92 72